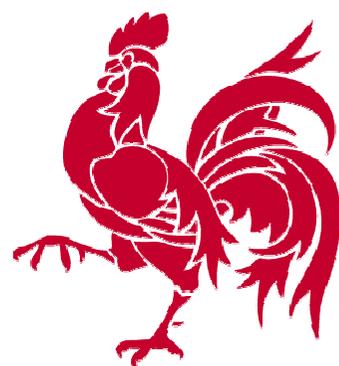


Adjudication et paiement de la subvention



Wallonie



Service public
de **Wallonie**



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT

Accord de Monsieur le Ministre sur Adjudication (via l'IF)

Avant de notifier le marché à l'entreprise

1. Copie de l'avis de marché publié au journal officiel ;
2. Cahier Spécial des charges ayant servi de base à l'adjudication et ses annexes (métrés, ...);
3. Procès-verbal de l'ouverture des soumissions ;
4. Le rapport du coordinateur projet ;
5. Le rapport d'adjudication ;
6. Le tableau comparatif des prix unitaires des soumissions ;
7. Délibération communale motivée désignant l'adjudicataire ;
8. Soumission retenue + annexes (ONSS, assurances, enregistrement, 2 documents de l'art. 30 de l'AR du 25/01/01, ...);
9. Soumissions non retenues (**1 exemplaire**) ;

Selon le cas :

10. Permis d'urbanisme
11. Rapport PEB
12. Rapport du Service Incendie
13. Plans : Plan de situation - Plan terrier – Profil en long - Profils en travers-type
14. Documents attestant du respect de la législation en vigueur relative aux marchés publics dans le cas de sous-traitance ;

IMPORTANT : La commune fournira à la direction du Développement rural, service extérieur de CINEY, une copie informatisée au format Excel du **tableau comparatif des soumissions**.

Avis de la tutelle

Département des Ressources humaines et du Patrimoine des Pouvoirs locaux

Directeur : Pierre DEMEFFE

Mr Stéphane MARNETTE, Inspecteur général

Adresse : Avenue Gouverneur Bovesse 100

- Direction des Ressources humaines des Pouvoirs locaux

5100 Namur (Jambes)

Mme Dolores DAIE, Directrice F.F.

Tél. : 081 32 32 35

- Direction du Patrimoine et des Marchés publics des Pouvoirs locaux

Fax : 081 32 32 27

Mél. : marchespublics.pouvoirslocaux@spw.wallonie.be



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT

2



SPW
Service public
de Wallonie

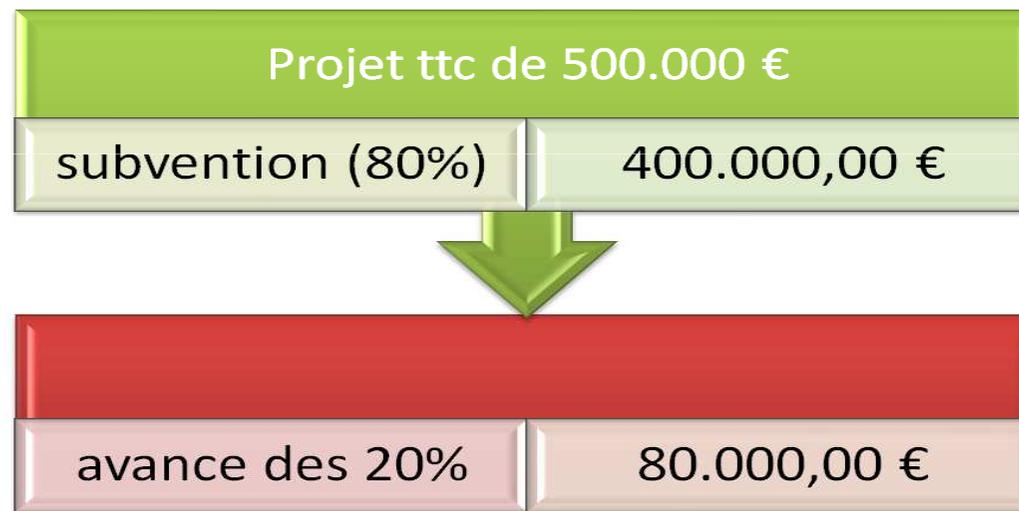
VERSEMENT DE LA SUBVENTION

3 grandes étapes



Avance des 20%

la Déclaration de créance de la Commune signée et datée
la preuve de cautionnement
l'ordre de commencer les travaux



Etats d'avancement

- Ex : 10 EA = 10 paiements

La Déclaration de créance de la Commune signée et datée (dont une originale)

La Délibération communale approuvant l'EA (ou sceau communal + signatures sur l'EA)

Si la commune est partiellement assujettie à la TVA, la déclaration sur l'honneur de la Commune comme quoi elle s'acquittera de la TVA dans le cadre de sa déclaration trimestrielle

L' état d'avancement de l'entreprise

La Feuille du calcul de la révision

Le calcul du délai

La déclaration de créance de l'entreprise

La facture de l'entreprise

Attention → Encours financier très élevé

93.165.124 € au 17/12/15

→ Envoyer pour chaque EA le dossier pour paiement



QUELQUES EXPLICATIONS SUR LE CALCUL DE LA SUBVENTION SUR LES PRIX SOUMISSIONS (PS)

Etat d'avancement de 10.000,00 €

Déclaration de créance de 8000,00 € (80% de 10.000,00 €)

Calcul de la subvention par la DDR

Subside 7.500,00 €

		C	D	E	I	J	K
		Commune de Tenneville					
		de Village de Laneuville au Bois					
					ACOMPTE N° 2		Suivant
					AFFICHAGE DE TOUS LES E		
					2		
LE	QUANTITE	P.U.	SUBMISSION	QUANT.E.A. 2	MONTANT.E.A. 2	LIQUID. 2	
dement	2,0000	66,77	133,54				
2,1	1,0000	24,08	24,08				
2,2	1,0000	24,08	24,08				
3 APPAREILS D'ECLAIRAGE							
3,01	56,0000	25,69	1.438,64				
3,02	13,0000	36,33	472,29				
3,03	20,0000	132,56	2.651,20	10,0000	1.325,60	1.325,60	
3,04	3,0000	68,99	206,97	5,0000	344,95	206,97	
3,05	6,0000	64,19	385,14				
3,06	1,0000	60,20	60,20				
3,07	1,0000	131,74	131,74				
3,08	6,0000	109,46	656,76				
3,09	6,0000	163,19	979,14				
3,1	3,0000	180,41	541,23				



Sur les Prix Convenus

	A	B	C	D	E	I	J	K
1	DR/8201/10	<u>Commune de Tenneville</u>						
2	Développement rural							
3	Laneuville au Bois							
4	Extension et rénovation de la Maison de Village de Laneuville au Bois							
5	Lot unique							
6	SOUMISSION							
7	POSTE	LIBELLE	QUANTITE	P.U.	SOUMISSION	QUANT E.A. 2	MONTANT E.A.2	LIQUID. 2
469	8.5.	Démolition de revêtement de sol	nonaccepté	23,42		12,79	299,54	
470	8.6.	Mise en C.T.A. de béton non armé	nonaccepté	24,61		5,35	131,66	
471	8.7.	Mise en C.T.A. de béton armé	nonaccepté	24,61		5,10	125,51	
472	8.8.	Mise en C.T.A. de maçonnerie	nonaccepté	12,84		5,50	70,62	
473	8.9.	Fouilles de fondation ordinaires	nonaccepté	9,88		8,10	80,03	
474	8.10	Murs de fondation - blocs de béton creux cat. F8	nonaccepté	245,48		6,04	1.482,70	
475	8.11	Armatures galvanisées pour maçonnerie	nonaccepté	1,07		40,24	43,06	
476	8.12.	Couches de propreté - béton central/non armé	nonaccepté	198,14		0,59	116,90	
477	8.13.	Dalles portantes sur terre plein - béton de centrale /armé	nonaccepté	257,09		5,54	1.424,28	
478	8.14	Géotextile - généralités	nonaccepté	1,34		11,73	15,72	
479	8.15.	Couches d'étanchéité - membranes / PE ép. 0,2	nonaccepté	6,15		11,73	72,14	
480	8.16.	Mise en site de terres, sables et pierres en mélange - CWD 17.05.01.	nonaccepté	12,84		14,58	187,21	
481	8.17.	Hourdis de 16 cm - avec couche de compression de 4 cm charge 3 kN/m2	nonaccepté	84,85		12,76	1.082,69	
482	8.18.	Fouilles pour reprise en sous-œuvre	nonaccepté	119,89		-4,00	-479,56	
483	8.19.	Reprise en sous-œuvre - béton	nonaccepté	757,86		-4,00	-3.031,44	
484	8.20.	Reprise en sous-œuvre - acier d'armature	nonaccepté	2,53		-600,00	-1.518,00	
485	8.21.	Béton - escalier d'accès à la cave	nonaccepté	142,35		14,00	1.992,90	
486	9.	VIDE TECHNIQUE POUR CLOISONS EXTERIEURES	nonaccepté					
487	9.1.	Fourniture et pose d'un CLS 38/63 vissé sur le panneau OSB tous les 40 cms	nonaccepté	15,19				
488	10.	TRAVAUX SUPPRIMES	nonaccepté					



LE CALCUL DU SOLDE DE LA SUBVENTION : AU DÉCOMPTÉ FINAL



L'état final de l'entreprise

La Feuille du calcul de la révision récapitulative pour tous les EA

Le calcul du délai d'exécution pour tous les EA

La déclaration de créance de l'entreprise pour le dernier EA

La facture de l'entreprise pour le dernier EA

Procès verbal de réception provisoire

Approbation par le Collège communal du Décompte final de l'entreprise

Rapport du bureau d'étude sur les PLUS et les MOINS

toutes les factures (Auteur de projet, Coodination, techniques spéciales, ...) approuvées par la commune

Si la commune est partiellement assujettie à la TVA, une copie des déclarations trimestrielles d'acquiescement de la TVA accompagnée du détail des paiements de la TVA pour chaque état

DECOMPTE FINAL

Note de calcul

DR/S201/10

Développement rural

Laneuville au Bois
Extension et rénovation de la Maison de Village de Laneuville au Bois
Lot unique

CALCUL ET JUSTIFICATION DU MONTANT ADMIS A LA SUBVENTION

TRAVAUX

	Suivant Commune	Admis en Subvention
1 Montant de la soumission	372.398,81	372.398,81
2 Montant des travaux en moins suivant soumission	28.689,29	28.689,29
3 Montant des travaux en plus suivant soumission	8.276,73	
4 Montant total travaux suivant soumission	351.986,25	343.709,52
5 Montant des travaux supplémentaires à prix convenus	78.375,63	70.341,75
6 Sous-total travaux (hors révision et TVA)	430.361,90	414.051,27
7 Montant de la révision	-2.029,45	-2.029,43
8 Sous-total travaux révisés (travaux)	428.332,49	412.021,86
9 TVA	89.949,82	86.534,59
10 Sous-total travaux TVAC	518.282,31	498.546,45

HONORAIRES

11 Sous-total honoraires (Hrva)	Coefficient :	96,1921%
12 TVA honoraires :		
13 Sous-total honoraires TVAC	35.241,56	33.899,60

TRAVAUX ET HONORAIRES

14 Sous-total TRAVAUX ET HONORAIRES (hrva)	497.457,72	440.035,06
--	------------	------------

15 TVA	96.066,12	92.407,99
--------	-----------	-----------

16 TOTAL GENERAL	593.523,87	532.446,05
------------------	------------	------------

17 AMENDE (en cas de dépassement du délai d'exécution)		
--	--	--

18 TOTAL GENERAL (Amende déduite)	593.523,87	532.446,05
-----------------------------------	------------	------------

CALCUL DE LA SUBVENTION

Subvention tranche 1 :	425.956,84
Subvention tranche 2 :	
Total calculé de la subvention :	425.956,84

Etude	
Acquisition	
Avance 5%	
Avance 20 %	77.108,67
Somme des acomptes	289.157,53
Total des liquidations antérieures	366.266,20

PLAFOND DE LA SUBVENTION

MONTANT ORDONNANCEMENT DEMANDE	59.690,64 €
---------------------------------------	--------------------

POURCENTAGE REEL D'INTERVENTION	76,95%
--	---------------

HONORAIRES

Documents du marché de service à transmettre par la commune :

	BUREAU D'ETUDE 1	BUREAU D'ETUDE 2	BUREAU D'ETUDE 3	BUREAU D'ETUDE 4
bureaux consultés (PV Collège)				
Cahier spécial des charges				
PV d'ouverture des soumissions				
Rapport d'attribution du marché de service				
Délibération du Collège d'attribution du marché				

Factures (2 taux de tva sont appliqués 15% et 21% ?)

Reference	Date	Objet	Montant (Hrva)	Montant (TVAC)
1 AUTEUR DE PROJET				
1 Ac1			4.250,23	4.838,23
2 Ac2			4.810,23	5.500,23
3 Ac3			4.810,23	5.500,23
4 Ac4			4.810,23	5.500,23
5 Ac5			4.810,23	5.500,23
6 TECHNIQUES SPECIALES			3.779,01	4.326,21
7 Ac1				
8				
9				
10 COORDINATION				
11 Ac1			188,84	215,84
12 Ac2			188,84	215,84
13 Ac3			188,84	215,84
14 STABILITE				
15 Ac1			2.831,04	3.235,04
16 Ac2			2.831,04	3.235,04
17 Ac3			2.831,04	3.235,04
18 Ac4			1.633,03	1.878,23
19 ACOUSTIQUE				1.290,00
20				
21 PLAN DE BREVET				250,00
22				
23 REPRODUCTION PLAN				458,53
24				
Total honoraires				35.241,56

LEGENDE : AP = auteur de projet - COP = Coordination Projet - COPED = Coordination FEB - TS = Techniques spéciales - GED = Géomètre

LIQUIDATIONS

Etude	
Acquisition	
Avance de 5%	
Avance de 20%	77.108,67
acompte 1	12.339,14
acompte 2	55.154,30
acompte 3	51.619,17
acompte 4	11.473,60
acompte 5	18.973,71
acompte 6	13.562,53
acompte 7	33.392,03
acompte 8	46.738,82
acompte 9	22.936,90
acompte 10	22.967,33
acompte 11	
acompte 12	
acompte 13	
Total des acomptes	289.157,53
Total des liquidations	366.266,20

Fait à Ciney le 8/04/2014

Dressé par ir GABRIEL Edgard
Gestionnaire

Vérifié par ir Pierre MICHAUX
Agent de contrôle



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT

9



Wallonie

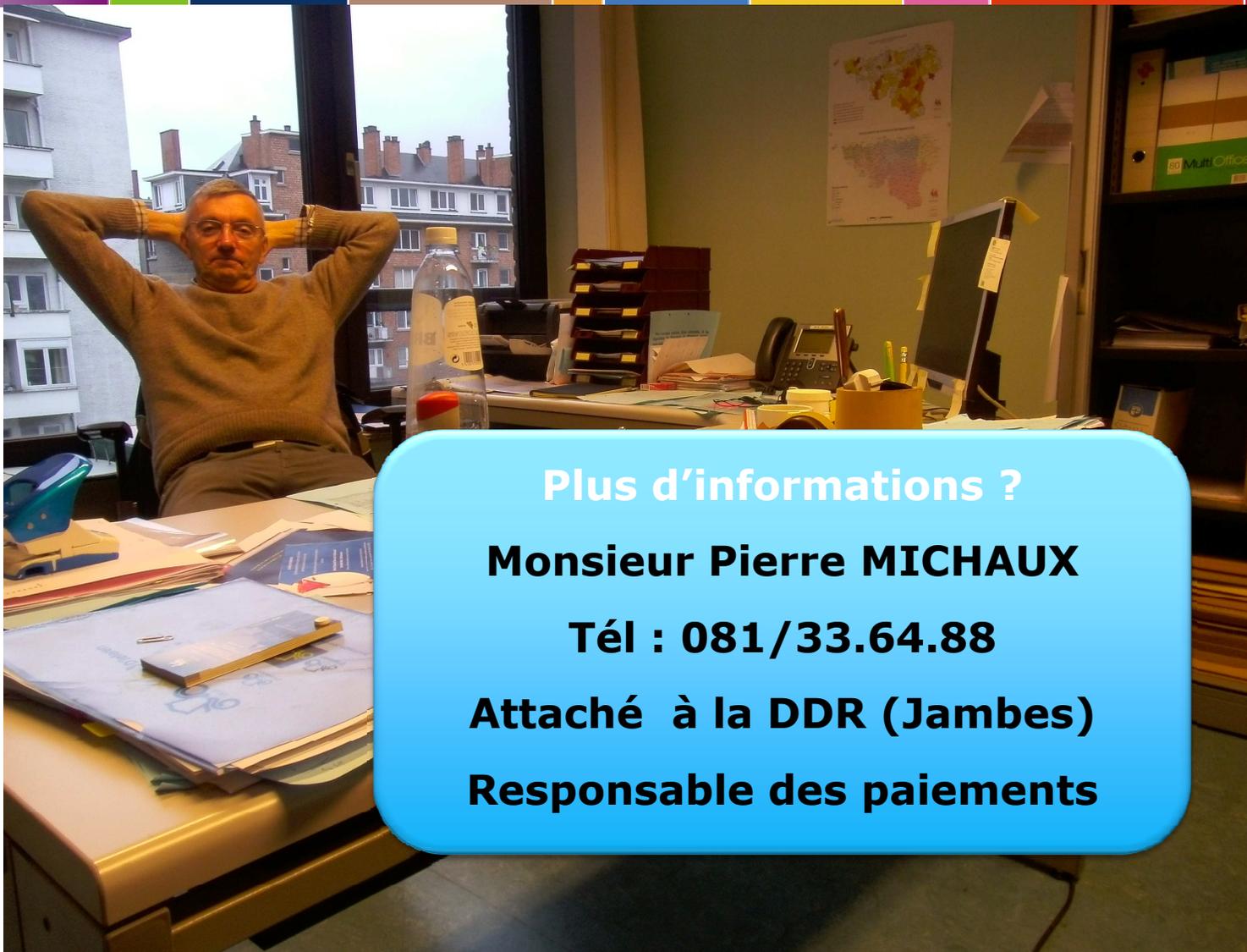


Service public de Wallonie

DECOMPTE FINAL : CALCUL DU MONTANT DEFINITIF DE L'INTERVENTION FINANCIERE

DATE D'ADJUDICATION : 19 avril 2012 DELAI D'EXECUTION : 210 DATE FIXEE POUR LE COMMENCEMENT DES TRAVAUX : 01 mars 2013 DATE DE L'ACHEVEMENT DES TRAVAUX : 30 avril 2014 NOMBRE DE JOURS UTILISES : 152 NOMBRE DE JOURS DE RETARD : 0	COUT DES TRAVAUX ET DES HONORAIRES SUIVANTS LA COMMUNE	COUT DES TRAVAUX ET DES HONORAIRES ADMIS EN SUBVENTION	PART COMMUNALE
TRAVAUX			
1 - Montant de la soumission (Dépêche ministérielle du 11/09/2012)	372.398,81	372.398,81	
2 - Montant des travaux en MOINS suivant soumission	28.689,29	28.689,29	
3 - Montant des travaux en PLUS suivant soumission	8.276,73		8.276,73
4 - Montant total des travaux suivant soumission (1+2+3)	351.986,25	343.709,52	8.276,73
5 - Montant des travaux supplémentaires à prix convenus	78.375,65	70.341,75	8.033,90
6 - Sous-total travaux (hors révision et htva)	430.361,90	414.051,27	16.310,63
7 - Montant de la révision	-2.029,45	-2.029,43	
8 - Sous-total travaux révisés (htva)	428.332,49	412.021,86	16.310,63
9 - TVA	89.949,82	86.524,59	3.425,23
10 - Sous-total travaux TVAC	518.282,31	498.546,45	19.735,86
HONORAIRES			
11 - Sous-total honoraires Htva	29.125,26	28.016,20	1.109,06
12 - TVA honoraires (TVA x 11)	6.116,30	5.883,40	232,90
13 sous total honoraires TVAC (11+12)	35.241,56	33.899,60	1.341,96
TRAVAUX ET HONORAIRES			
14 - Sous-total TRAVAUX ET HONORAIRES htva (8+11)	457.457,75	440.038,06	17.419,69
15 - TVA (9 + 12)	96.066,12	92.407,99	3.658,13
16 - TOTAL GENERAL (14+15)	553.523,87	532.446,05	21.077,82
17 - AMENDE (en cas de dépassement du délais d'exécution)			
18 - TOTAL GENERAL - Amende déduite (16 - 17)	553.523,87 €	532.446,05 €	21.077,82





Plus d'informations ?

Monsieur Pierre MICHAUX

Tél : 081/33.64.88

Attaché à la DDR (Jambes)

Responsable des paiements

Merci pour votre attention



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT

11



Wallonie



Service public
de Wallonie